



AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N° 21 / AUTOMNE 2011

FORMATION

Le garde des Sceaux à l'Ecole de PJJ

Michel MERCIER rencontre
les promotions 2011.

p. 2

INITIATIVE

Envol d'avenir

Airbus aux côtés de la PJJ.

p. 2

INTERNATIONAL

Entente franco-marocaine

Jean-Louis DAUMAS signe un accord
de coopération à Rabat.

p. 3

INAUGURATION

Nicolas Sarkozy au CEF de Combs-la-Ville

20 centres éducatifs fermés
supplémentaires créés.

p. 3

POINTS DE VUE

Le travail éducatif en détention

Stanislak LENACK, rédacteur
Jérôme OUDIN, éducateur au
STEMO d'Aulnay-sous-Bois.

p. 6

PORTRAIT

Maillon de la chaîne éducative

Fabienne GÉRÔME,
enseignante en CEF.

p. 8



TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La peine éducative



Alternative à l'incarcération,
le travail d'intérêt général
est une peine qui contribue à la
prévention de la récidive et à l'insertion
des mineurs. Développer cette sanction
pénale est l'une des actions prioritaires
du garde des Sceaux, ministre de la
Justice et des Libertés.

Suite pages 4 et 5

À NOTER

MIVILUDES

Protéger les mineurs contre les dérives sectaires



© CÉCILE MATHÉY / DPJUSCORE

Dans le cadre de la mission d'aide à la décision des magistrats de la PJJ, Jean-Louis Dumas, son directeur, et Georges Fenech, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, ont signé, le 12 octobre, une convention qui prévoit notamment, la formation des professionnels PJJ au repérage précoce des risques liés aux dérives sectaires, et la coordination possible d'échanges d'informations anonymisées entre la Miviludes et la PJJ.

BULLES EN FUREUR

Happy birthday la BD

Organisé par la PJJ et la ville de Rennes, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, cet événement est destiné à donner goût à la lecture et développer l'esprit critique des mineurs sous mandat judiciaire par le biais de la bande dessinée. Les jeunes lecteurs se voient proposer une sélection d'ouvrages et votent pour leurs albums préférés. Pour le vingtième anniversaire de Bulles en fureur, les mineurs ont choisi de récompenser, le 15 octobre, *Arabico* pour la catégorie ados et *Powa* pour la catégorie pré-ados. Cette édition a mobilisé 37 établissements du secteur public et 10 du secteur associatif. ■

ENPJJ

Michel Mercier rencontre les promotions 2011

PREMIER garde des Sceaux à introduire la rentrée des 126 éducateurs, 35 directeurs de service stagiaires de la PJJ et 25 élèves de la classe préparatoire intégrée depuis le déménagement de l'école à Roubaix en 2008, Michel Mercier, accompagné du directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse, Jean-Louis Dumas, a souligné l'importance de 2012 qui sera à la fois le centenaire de la spécialisation de la justice des mineurs, en 1912, et le soixantenaire de la formation à la PJJ. Revenant sur les réformes récentes de la justice des mineurs, le ministre de la Justice et des Libertés a insisté sur la qualité de l'implication des agents de la PJJ et de ses formateurs pour une « PJJ qui a toujours à cœur de faire évoluer ses cadres d'action, pour favoriser le dialogue et la profes-



© AURÉLIE ROUSSEL / ENPJJ

Le garde des Sceaux dans l'amphithéâtre de l'école le 1^{er} septembre.

sionnalisation ». Il a énoncé les avancées de la loi du 10 août 2011, telles que le dossier unique de personnalité qui permet l'amélioration de l'information des professionnels et la mise en place du principe de césure du procès pénal qui, « tout en respectant le temps nécessaire au juge pour recueillir les éléments de personnalité, permet un jugement plus

rapide ». Saluant « la qualité de l'enseignement et le dynamisme de l'ENPJJ, école d'excellence », le ministre a rencontré les élèves stagiaires. Michel Mercier a signé le livre d'or et défini l'école comme « un maillon essentiel des métiers et de l'excellence des réponses que peut faire le service public de la justice à l'un des problèmes essentiels de notre société ». ■

INITIATIVE

Airbus s'associe à la PJJ

LA PROTECTION judiciaire de la Jeunesse de la Haute-Garonne s'est associée à une action organisée par sept ingénieurs de la société Airbus et l'association toulousaine Les citoyens du ciel. Financé par la fondation Airbus, ce projet a vu le jour grâce à une convention passée entre l'association et la PJJ.

Onze mineurs sous mandat judiciaire ainsi que de jeunes malvoyants suivis par l'Institut des jeunes aveugles de Toulouse se sont vu proposer, début novembre, une sensibilisation de trois jours

aux métiers de l'aéronautique. « L'objectif est de créer une rencontre entre adolescents présentant des problématiques d'insertion sociale différentes », expliquent les initiateurs du projet. En binôme, les adolescents ont défriché un terrain qui jouxte une piste d'atterrissage. La participation à ce chantier a permis de faire naître entre eux solidarité et entraide. Cette action, baptisée " Envol d'avenir ", entre dans le cadre du suivi éducatif des mineurs dans l'objectif de leur insertion sociale et professionnelle. Ils ont égale-



© AMÉLIE LE GOUPIU / DIRPJJ SUD

Des mineurs haut-garonnais découvrent le monde de l'aéronautique.

ment eu l'occasion de visiter la chaîne d'assemblage de l'Airbus A380 ainsi que le musée des Ailes anciennes. Les mineurs, qui se sont montrés très intéressés et curieux, ont ensuite rédigé un écrit avec l'aide de leurs éducateurs sur ces journées de découverte. Cette action de haut vol sera reconduite une fois par an. ■

INAUGURATION

Nicolas Sarkozy au CEF de Combs-la-Ville

DANS LE CADRE de son déplacement en Seine-et-Marne, consacré à l'amélioration de l'exécution des peines, le 13 septembre, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, accompagné du garde des Sceaux et du directeur de la PJJ, a inauguré le Centre éducatif fermé (CEF) de Combs-la-Ville, le 44^e du dispositif initié en 2003. C'est la première fois qu'un président en exercice se rend dans un établissement de la PJJ.

« Le dispositif commence à donner des résultats encourageants », a-t-il souligné avant d'annoncer l'ouverture de 20 CEF supplémentaires. Le Président s'est ensuite

rendu dans le nouveau centre pénitentiaire de Réau pour y prononcer un discours dans lequel il a indiqué les principaux objectifs du projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines qui sera présenté prochainement, et dont le troisième objectif est consacré au traitement de la délinquance des mineurs. « Plus la peine est exécutée rapidement, plus elle est efficace ; c'est d'autant plus vrai pour un jeune qui ne s'est pas encore installé dans la délinquance », a-t-il précisé.

Rappelant la nécessité de diversification de la réponse pénale pour les mineurs, il a



© SAÏD BAITICHE / DPA

Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Daumas le 13 septembre 2011.

souhaité que « les auteurs de délits moins graves puissent accomplir, pendant quelques mois, un service citoyen au sein d'un établissement d'insertion de la Défense ».

A cette occasion, Nicolas Sarkozy a affirmé son soutien et celui du gouvernement à la proposition de loi déposée par le député Eric Ciotti. ■

BUDGET 2012

2% de hausse

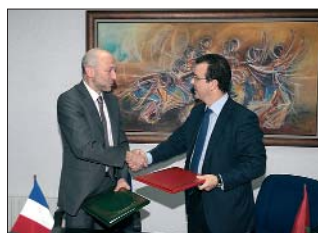
LE BUDGET du ministère de la Justice et des Libertés est en hausse de 4% et celui de la PJJ de 2%. La PJJ représente 10,41% du budget de la Justice avec 772,6 M€. Priorité est donnée à la prise en charge au pénal. L'action 1, " Mise en œuvre des décisions judiciaires : mineurs délinquants ", bénéficie de 582 M€. Le projet de loi de finances prévoit une augmentation des crédits en milieu ouvert et consacre l'intégration sociale par l'insertion scolaire et professionnelle comme l'une des missions majeures de la PJJ. L'action 5, " Aide à la décision des magistrats ", tient compte de la mise en place au 1^{er} janvier 2012, de la mesure judiciaire d'investigation éducative. ■

COOPÉRATION

L'entente franco-marocaine

JEAN-LOUIS DAUMAS, directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse, s'est rendu, le 4 novembre, à Rabat au Maroc, pour signer une lettre d'entente avec Younes El Jaouhari, directeur de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires féminines.

Cette coopération, qui vient conforter des relations déjà anciennes entre les deux pays, va permettre de développer les échanges et enrichir la formation des professionnels. Un projet original sera concrétisé dès 2012. Il permettra la formation et l'échange direct entre professionnels directeurs d'établissements d'hébergement marocains et directeurs de structures de la PJJ. Les professionnels marocains réaliseront, par ailleurs, avec le soutien de l'Ecole nationale



J.-L. Daumas Y. El Jaouhari, le 4 novembre à Rabat.

de protection judiciaire de la jeunesse, une présentation des spécificités sociologiques, culturelles et juridiques de la prise en charge des mineurs délinquants au royaume du Maroc.

Ce déplacement a également été l'occasion d'une visite du centre d'hébergement de la sauvegarde des enfants de Temara et d'une rencontre avec l'ambassadeur de France au Maroc, Bruno Joubert qui s'est engagé à soutenir les projets envisagés. ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLÉ

20

C'est le nombre d'unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC) qui deviendront des centres éducatifs fermés (CEF) à l'horizon 2014 (5 en 2012).

La transformation de ces structures découle de la loi du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs.

ACCORD

Eduquer par le sport

Jean-Louis Daumas, directeur de la PJJ, a signé, le 18 novembre à Reims, un accord-cadre avec l'Agence pour l'éducation par le sport lors du forum Educasport, lieu d'échanges et de rencontres entre acteurs de l'éducation par le sport. Cet accord vise à organiser des actions communes de découverte et de pratique sportive au bénéfice des mineurs sous mandat judiciaire. Des actions sont d'ores et déjà prévues dans le cadre du Challenge Michelet, du forum Educasport et de l'opération " Fais-nous rêver ".

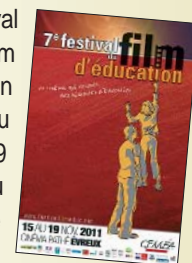
EDUCATION

7^e Festival du film d'Evreux

Le Festival national du film d'éducation s'est tenu du 15 au 19 novembre au cinéma Pathé à Evreux.

Le directeur de la PJJ a clôturé cette édition où une sélection de quarante films inédits a été diffusée auprès de professionnels et de parents. Ce festival est un moment privilégié de rencontres et de débats sur les problématiques liées à l'enfance et la jeunesse.

www.festivalfilmeduc.net



DANS LES TEXTES

Le TIG a été introduit en droit français par la loi du 10 juin 1983 portant abrogation ou révision de certaines dispositions de la loi du 2 février 1981 et complétant certaines dispositions du code pénal et du code de procédure pénale. Il est conçu pour les majeurs mais applicable aux mineurs de 16 à 18 ans, selon un régime particulier, défini à l'article 20-5 de l'ordonnance du 2 février 1945. Le TIG, travail non rémunéré, peut être exécuté au profit d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement public et, depuis la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public.

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a favorisé le recours au TIG, en élargissant notamment ses seuils (la durée minimale du TIG ayant été abaissée de 40 à 20 heures). La loi du 10 août 2011 a diminué l'âge requis pour la conversion d'une peine d'emprisonnement ferme en sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général.

Afin d'encourager les organismes à recevoir des condamnés à un travail d'intérêt général, le décret du 18 juin 2010 a simplifié la procédure d'habilitation. La circulaire du 19 mai 2011 expose les moyens de dynamiser la peine de travail d'intérêt général.

La DPJJ a signé plusieurs conventions et accords cadres nationaux avec des partenaires publics et privés (SNCF, la Croix Rouge, la Poste et de nombreuses fédérations sportives) pour l'accueil de TIG.

TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La peine éducative

Alternative à l'incarcération, le travail d'intérêt général est une peine qui contribue à la prévention de la récidive et à l'insertion des mineurs. Développer cette sanction pénale est l'une des actions prioritaires du garde des Sceaux.

QUAND on demande à Ilhan (*) pourquoi il a accepté d'exécuter un travail d'intérêt général (TIG), sa réponse est immédiate : « N'importe quelle peine est mieux que la prison ! ». La prison, le jeune homme la connaît bien.

A 17 ans, il affiche un parcours pénal conséquent. Suivi par le Service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) de Bourg-en-Bresse depuis 2007, Ilhan a déjà été condamné à plusieurs peines dont une incarcération à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Meyzieu. Aujourd'hui, c'est une peine de 105 heures de TIG qu'il achève à la mairie de La Boisse, une commune de l'Ain de 2 880 âmes.

L'IMPLICATION DES COMMUNES

Ilhan s'est montré particulièrement volontaire lors de son entretien à la mairie. « Il a lui-même argumenté pour que la commune accepte de l'accueillir », explique Nicole Formosa, son éducatrice. En amont, celle-ci avait rencontré le premier adjoint de La Boisse et expliqué à Ilhan le contenu et les enjeux du TIG. Le travail éducatif préalable pour amener le jeune à accepter cette peine est essentiel. « Cet accompagnement du mineur et de l'organisme d'accueil fait qu'il y a très peu d'incidents », explique l'éducatrice.

Pendant l'exécution de son TIG, Ilhan a été suivi par le premier adjoint en personne, Gilbert Gerbet. « Dans une petite commune comme la

nôtre, nous manquons de personnels d'encadrement ». Pour le maire, François Drogue, l'accueil de personnes condamnées à un TIG est évident. « Comme les mesures de réparation pénale, les TIG sont des sanctions qui sont particulièrement porteuses de sens ». Sophie Maugenest, directrice du STEMO, insiste sur la nécessaire implication des communes. « La procureure de la République a souhaité les intégrer dans le dispositif. Une convention entre la Protection judiciaire de la Jeunesse, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et la Communauté de communes a été signée en ce sens dans le Pays de Gex. L'idée est d'en conclure dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ».

Pour La Boisse, accueillir un mineur en TIG est une première. La mairie a considéré Ilhan comme n'importe quel

agent de la commune. Chaque matin, le premier adjoint est venu le saluer. « C'est important de se sentir respecté », confie Ilhan. Le maire a également reçu le jeune " tigiste ".

Pour l'adolescent, le bilan est positif. « J'ai appris des choses ici. Le paysagisme, la voirie, le fonctionnement d'une commune ». Nettoyage de la salle des fêtes, balayage des rues, taille des arbres, ramassage des feuilles, Ilhan a exécuté des tâches variées, aidé d'un agent municipal.

En décembre, il sera majeur. Achever son TIG avant cette échéance lui tenait à cœur. « Maintenant, je peux tourner la page ». Ses projets ? Signer un contrat dans le secteur du bâtiment. Ilhan n'exclut pas non plus de devenir agent communal. Quoi qu'il advienne, une nouvelle vie s'annonce. Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine qui peut être prononcée à l'encontre des

TIG / réparation pénale

COMPTE TENU de modalités d'exécution proches, il arrive de les confondre. La réparation pénale peut être prescrite à tous les stades de la procédure (en alternative aux poursuites en tant que mesure provisoire ou au titre d'un jugement, soit en tant que mesure éducative soit en tant que sanction éducative). Il est proposé au mineur de réaliser une activité d'aide ou de



© L.R. PINGUET / DIRPEU SUD-EST

réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. Le TIG est une peine, inscrite sur le casier judiciaire du mineur. Son inexécution constitue un délit pouvant entraîner l'incarcération. ■



© ELSA PALANDIAN / DIRFUJ CENTRE-EST

Un agent municipal de La Boisse a accompagné Ilhan dans l'ensemble de ses tâches.

mineurs âgés de 16 à 18 ans, auteurs de délits punis d'une peine d'emprisonnement. Mis en œuvre par les services de milieu ouvert de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le TIG doit présenter un caractère éducatif et favoriser l'insertion sociale. L'objectif du TIG est double : sanctionner une infraction, offrir au jeune condamné l'opportunité de faire " œuvre utile " à l'égard de la collectivité et trouver dans cette action une démarche de formation et d'insertion.

UNE PEINE VISIBLE ET LISIBLE

Le TIG ne peut être prononcé que si l'intéressé est présent lors du jugement et s'il donne son accord. En cas de refus du mineur, la juridiction prononcera toute autre peine qu'elle estimera appropriée, y compris une peine d'emprisonnement. Le TIG peut être prononcé par le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs. Sa durée d'exécution, entre 40 et 210 heures pour les mineurs, est fixée par la juridiction. Ce temps est aménagé en fonction de la situation du

mineur, tenant compte de sa scolarité ou de sa formation en cours. Les professionnels de la PJJ (directeurs territoriaux et directeurs de service) recherchent des partenaires locaux qui accueillent les mineurs pour l'exécution de leur peine. Ce sont en général des associations nationales reconnues d'utilité publique comme la Croix Rouge, de grandes entreprises nationales telles que la SNCF ou ERDF, avec lesquelles la PJJ a signé des conventions, des collectivités territoriales et des associations locales. Dans le cadre d'un TIG, les mineurs participent à des actions de bénévolat (distribution de repas avec les Restos du cœur par exemple) ou effectuent des travaux d'entretien ou de remise en état (nettoyage de tags, entretien d'espaces verts, travaux de rénovation de bâtiments publics). Les éducateurs, outre le suivi de l'exécution de la peine, travaillent avec les mineurs la notion de réparation du dommage causé, de service rendu à la société tout en valorisant leurs capacités et compéten-

ces. Un TIG est, en effet, parfois le premier contact avec le monde professionnel pour certains adolescents. Il peut être l'occasion de découvrir un métier et susciter un projet d'orientation. Il arrive qu'un TIG débouche sur un stage ou un contrat au sein de la structure qui a accueilli le tigeste.

Chacun en convient, le TIG présente de nombreux avantages. C'est une peine lisible pour le condamné et visible pour la société. Développer ce dispositif implique de diversifier les lieux d'accueil. C'est en ce sens que Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a souhaité l'organisation d'une journée nationale du travail d'intérêt général le 11 octobre. Cette journée, qui faisait suite au forum du 14 juin dernier, s'est tenue dans tous les départements. Elle a associé l'Administration pénitentiaire, la Protection judiciaire de la Jeunesse et les services judiciaires des Affaires criminelles et des Grâces.

Chaque direction inter-régionale de la PJJ a organisé avec les services pénitentiaires d'insertion de probation (SPIP) et les autorités judiciaires, une déclinaison locale de cette journée.

Cette action a permis un échange entre les professionnels de la justice et leurs principaux partenaires (mairies, conseils généraux et régionaux, présidents d'association et dirigeants d'entreprise ayant une mission de service public) pour diversifier et développer l'offre de postes de travail d'intérêt général. ■

* Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat du mineur.

ZOOM SUR...

PJJ/SNCF SUR LES RAILS

La SNCF et le ministère de la Justice et des Libertés ont renouvelé, le 21 septembre, l'accord national de partenariat, destiné à être décliné en régions, pour l'accueil de condamnés majeurs et mineurs à des stages de citoyenneté, des mesures de réparation pénale et des peines de travaux d'intérêt général. En outre, ces actions permettent aux mineurs de découvrir le monde du travail et de rencontrer des agents parfois durement éprouvés par des transgressions ou des dégradations.

Depuis le premier accord en 2007, la SNCF a accueilli 411 personnes et animé 33 journées de stages citoyens représentant 3 600 jours de présence dans l'entreprise.



© DAP

M. Gaüzère, adjointe au DPJJ, L. De Galard, adjoint au DAP, et H. Chaubon, directrice juridique du groupe SNCF.

LE TIG EN CHIFFRES

Le nombre de mesures de travail d'intérêt général prononcées à l'encontre des mineurs est stable depuis 2006.

En 2011, un peu plus de 4 000 TIG ont été suivis par les services de la DPJJ.

2 jeunes sur 3 condamnés à un TIG ont entre 18 ans et 21 ans, le troisième a entre 16 et 18 ans.

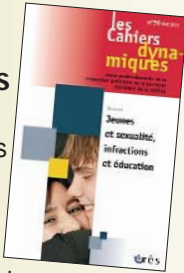
Les TIG ont une durée d'exécution assez longue :

2/3 des mesures sont exécutées en moins d'un an mais 1/3 en un an et plus.

À NOTER

PUBLICATION
Cahiers
dynamiques
n° 50

Intitulé " Jeunes et sexualité, infractions et éducation ", ce numéro aborde la problématique des mineurs auteurs d'infractions sexuelles. Le dossier apporte des éclairages théoriques, des explications des pratiques et des témoignages qui permettent aux adultes qui les encadrent de mieux comprendre la sexualité des jeunes. Cette revue est disponible sur abonnement sur www.editions-eres.com.

JUSQU'AU 26 NOVEMBRE
Dedans-Dehors

Le musée municipal de Lavaur (Tarn) accueille l'exposition " Dedans-Dehors ", conçue par le service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs. Cette exposition de peintures est le résultat du travail de quinze détenus. Les principaux partenaires ont été conviés à un vernissage, suivi d'un cocktail préparé par les mineurs. Ouverte au public, cette exposition permet en plus de valoriser le travail des mineurs, de faire connaître le travail des éducateurs en détention.

CONCOURS

Justimages 2^e !

Réservé aux auditeurs et élèves des écoles ou classes préparatoires de la Justice, ce concours photos permet aux candidats de proposer leur regard sur les acteurs de la justice. Date limite de participation : le 30 novembre 2011. Rens. : justimages.dicom@justice.gouv.fr

LE TRAVAIL ÉDUCATIF EN DÉTENTION

« Une journée d'étude qui a réuni 200 professionnels »

Stanislas LENACK, rédacteur à l'administration centrale

LE DIRECTEUR de la PJJ, Jean-Louis Daumas, a souhaité organiser, le 16 novembre, une journée d'études « Adolescents détenus et services PJJ : quels enjeux éducatifs et quelles pratiques professionnelles ? » à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ). Celle-ci a réuni plus de 200 professionnels (dont 120 éducateurs, psychologues, professeurs techniques, directeurs de service, responsables d'unité éducative) de la PJJ exerçant en quartier des mineurs ou en établissement pénitentiaire pour mineurs. L'objectif ? Dresser un état des lieux des enjeux éducatifs et des pratiques professionnelles dans le



© ALAURENCE DAVÉ / DPJUSCORE

cadre de la prise en charge des mineurs détenus et contribuer à enrichir les préconisations relatives à l'action d'éducation auprès des mineurs détenus. Le contenu de cette journée, élaboré par le bureau des méthodes et de l'action éducative (K2), en

collaboration avec l'ENPJJ, s'est décliné autour de neuf ateliers, animés par les directeurs des politiques éducatives et de l'audit. L'accueil en détention, le dossier de prise en charge du mineur incarcéré, la prise en compte de l'acte, l'autorité parentale et le travail avec la famille, le projet de sortie, les activités socio-éducatives, la prise en charge des mineurs, la contenance éducative, la formation des agents et l'identité professionnelles sont autant de thèmes qui ont été travaillés pour, à terme, venir nourrir les fiches techniques découlant de la circulaire DPJJ d'orientation sur l'action d'éducation dans le cadre pénal du 2 février 2010. ■

« Une présence éducative primordiale »

Jérôme OUDIN, éducateur au STEMO d'Aulnay-sous-Bois

CONTRACTUEL, je suis titulaire d'un master en management du sport-conception de projets sportifs. D'abord éducateur sportif, j'ai souhaité rejoindre la PJJ. La direction territoriale de Seine-Saint-Denis m'a proposé un poste en détention. Au début, j'avais de fausses représentations ; je suis désormais convaincu que le travail éducatif y a toute sa place. Affecté au Service territorial éducatif de milieu ouvert d'Aulnay-sous-Bois, j'œuvre, depuis décembre 2010, à la mission éducative de la Maison d'arrêt de Villepinte où sont aujourd'hui incarcérés trente mineurs. Je les vois en entretien, développe les liens avec les familles et organise les activités socio-

culturelles avec des intervenants extérieurs. Le cadre contraint permet au mineur d'entamer une réflexion. Pour nous éducateurs, ce peut être une étape pour l'aider à préparer son projet de sortie et réussir son insertion. Nous travaillons étroitement en ce sens avec les éducateurs de milieu ouvert.

La journée d'étude du 16 novembre à Roubaix a permis aux professionnels de la PJJ travaillant en détention (quartiers des mineurs et établissements pénitentiaires pour mineurs) de se rencontrer et de partager leurs expériences et pratiques respectives. La synthèse des ateliers m'a apporté de nombreuses réponses sur des problématiques que je peux



© AURELIE ROUSSEL / ENPJJ

rencontrer dans mon quotidien. Je vais passer le concours d'éducateur en février prochain. Mon souhait ? Expérimenter l'ensemble des prises en charge mais il est probable que je revienne travailler en détention. La présence de la PJJ y est primordiale. ■

SUD CONSEIL MUNICIPAL

Neuf mineurs, suivis par le STEMO de Béziers, ont participé à un conseil municipal à Espondeilhan (Hérault), le 25 octobre. Le maire, Alain Romero et trois adjoints en ont expliqué le fonctionnement et animé un débat autour des mesures de sécurité routière à envisager sur le territoire de la commune. Cette rencontre a été organisée dans le cadre d'un stage de citoyenneté qui comprenait également une sensibilisation aux prises de risques et aux actes d'incivilité ainsi qu'une initiation aux premiers secours.

SUD-OUEST PAU MONTE LE SON



© MARINE GUINLE / DIRPJJ SUD-OUEST

A la maison d'arrêt de Pau, un atelier de musique assistée par ordinateur a accueilli, du 12 octobre au 30 novembre, trois mineurs détenus pour un atelier-découverte des métiers du son. Ce projet, à l'initiative de l'UEMO de Pau, financé par le FIPD, se déroule sur sept semaines à raison de deux heures hebdomadaires. Les adolescents ont pu s'essayer à la production, la création, la captation, l'écriture et au montage du son, grâce à l'association "Ampli" qui a encadré ces ateliers.

CENTRE À VOS POUBELLES !

L'UEMO de Bourges a organisé un stage de citoyenneté de 4 jours pour 6 mineurs fin octobre. Un officier de police

est venu leur expliquer les dangers des produits psychotropes et l'ANPAA est intervenue sur la consommation et l'addiction à l'alcool et aux stupéfiants. Ils ont ensuite participé pour le compte de la commune de Quincy au nettoyage d'une décharge sauvage qui contenait 800 kg de déchets. Les adolescents ont, dès lors, réalisé qu'il était nécessaire d'utiliser les déchetteries mises à disposition.

GRAND-OUEST MINEURS SCULPTEURS

Depuis 2008, les mineurs détenus à l'EPM d'Orvault (Loire-Atlantique), encadrés par deux éducateurs, se succèdent chaque semaine à l'atelier "Mineurs & Métal". Ils imaginent et créent des sculptures à force de découpe, de frappe et de soudure. Cet atelier permet aux adolescents de se découvrir de nouveaux potentiels. Des talents qu'ils ont parfois l'occasion de montrer hors les murs en participant à des manifestations extérieures et à des expositions, grâce au travail des éducateurs.

GRAND-EST RÉPARATION ÉCO-LLECTIVE

8 mineurs, suivis par le STEMO de Châlons-en-Champagne (Marne), se sont rendus, le 2 novembre au Lac du Der, pour une mesure de réparation collective au profit du musée du Pays du Der. Au programme : sensibilisation à la préservation de l'environnement, plantation d'arbres fruitiers dans le verger conservatoire, ramassage de feuilles mortes et observation d'espèces protégées. Le musée renouvellera l'expérience en 2012.

SUD-EST PERMIS DE CONDUIRE

L'auto-école sociale Occurrence, partenaire de la PJJ Alpes-Vaucluse depuis plusieurs années vient d'organiser la dernière session 2011 du brevet de sécurité routière. Depuis janvier, 60 détenus du quartier des mineurs du Pontet et 15 mineurs de l'UEAJ d'Avignon ont profité de ce dispositif qui prévoit une préparation individualisée au permis cyclomoteur. 100% d'entre eux ont obtenu le précieux sésame souvent indispensable à leurs démarches d'insertion professionnelle.

© JEAN-ROMAIN PINQUET / DIRPJJ SUD-EST



GRAND-NORD PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Organisée par la PJJ du Grand-Nord et soutenue par la MILDT, une journée d'études intitulée "Face aux conduites addictives : comprendre et accompagner les adolescents les plus en difficultés" s'est tenue le 6 octobre à Lille. Celle-ci a réuni 250 professionnels des secteurs public et habilité de la PJJ ainsi que de nombreux partenaires. Des actions de formation sont programmées et des animations pédagogiques seront proposées dans le cadre du Challenge Michelet organisé en 2012 par la DIR Grand-Nord.

ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER COURIR POUR HAÏTI

L'EPE d'Arcueil, avec l'association "Comme une image", a participé aux 20 km de Paris les 20 et 21 octobre en faveur des sinistrés d'Haïti de janvier 2010. L'équipe éducative et les mineurs ont été félicités dans les jardins du Trocadéro par le préfet référent pour Haïti, Jean Dussourd, et l'ambassadeur de la République d'Haïti, Gaspard Fritzner. Cette action de solidarité se poursuivra en 2012 avec le projet "1 000 vélos pour Haïti", mené avec l'atelier cycles de l'UEAJ du Perreux.

CENTRE-EST ÉLÈVES CIRCASSIENS

Depuis 3 ans, une éducatrice du STEMO Isère intervient dans la classe-relais du collège olympique de Grenoble, qui accueille 12 élèves des classes de 5^e et de 4^e. L'association "Aux agrès du vent" y anime une activité cirque. Ces ateliers permettent d'effectuer un travail de sociabilisation mais également d'aborder autrement les savoirs de base tels que le français ou les mathématiques. ■

Glossaire

ANPAA : association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

DIRPJJ : direction inter-régionale de la PJJ

EPE : établissement de placement éducatif

EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs

FIPD : fonds interministériel de prévention de la délinquance

MILDT : mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

STEMO : service territorial éducatif de milieu ouvert

UEAJ : unité éducative d'activités de jour

UEMO : unité éducative de milieu ouvert

FABIENNE GÉRÔME, ENSEIGNANTE EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Maillon de la chaîne éducative

Mise à disposition par l'Éducation nationale, Fabienne Gérôme redonne aux mineurs du CEF de Saint-Brice-sous-Forêt, dans le Val-d'Oise, le goût d'apprendre.

« J'AI LA CHANCE de travailler dans un cadre agréable et calme ! », constate Fabienne Gérôme, professeur du centre éducatif fermé. Situé au premier étage de la maison de gardien de l'ex-pavillon transformé en structure accueillant des mineurs délinquants, l'atelier scolaire et professionnel est hors du lieu d'hébergement. « Ce changement symbolique de bâtiment permet aux adolescents de se dire qu'ils vont au travail ».

Le CEF accueille jusqu'à douze mineurs de 16 à 18 ans placés en alternative à l'incarcération. Non soumis à l'obligation scolaire, ces jeunes sont dans des situations très différentes. Certains vont au lycée, d'autres

sont déscolarisés et présentent d'importantes lacunes. Ce sont ces élèves aux niveaux disparates dont Fabienne s'occupe 21 heures par semaine. Cette enseignante qui a œuvré en collèges SEGPA pendant 25 ans aime transmettre son savoir aux adolescents en difficultés. « C'est passionnant de les accompagner à cet âge où l'on cherche sa voie ». Titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation dans le

but de devenir maître de conférences en université, Fabienne Gérôme a accepté ce poste en centre éducatif fermé sur les conseils de son inspecteur de circonscription. « J'ai un peu hésité, raconte-t-elle. Mais je trouve toujours enrichissant de découvrir d'autres milieux professionnels ». Habitue à d'autres contextes, Fabienne a dû s'adapter. « Sursis avec mise à l'épreuve, contrôle judiciaire... Au début, il a fallu que j'apprenne le vocabulaire juridique ! se souvient-elle, amusée. J'avais quelques appréhensions liées à ma méconnaissance de cet univers mais qui ont, très vite, été dissipées ». Tenue correcte et vouvoiement

exigés, ses élèves se plient de bonne grâce à ses règles. « En demande d'autorité, ils sont respectueux et polis avec moi ».

Pour chaque mineur placé, Fabienne commence par dresser un bilan de son parcours scolaire et de son niveau. « Certains élèves, très lucides sur leur retard, sont désabusés, d'autres ont conscience que c'est le moment ou jamais de s'y mettre ». En fonction

« Tenue correcte et vouvoiement exigés »



du projet professionnel ou de formation du mineur, l'enseignante adapte la remise à niveau de chacun de ses élèves par petits groupes de 3 ou 4. L'objectif est de leur faire intégrer un dispositif de droit commun. Pour certains ce sera retrouver le chemin du lycée, pour d'autres ce sera trouver un stage ou un emploi. Le cadre contraint du CEF impose à Fabienne une grande souplesse dans l'exercice de son métier. « Je ne suis qu'un maillon de la chaîne éducative ». Elle participe aux réunions d'équipe et s'intègre au projet de service.

Pour l'enseignante, le temps judiciaire (6 mois de placement renouvelable une fois) demeure le paramètre le plus difficile. « Si ce temps paraît long aux mineurs, il est très court pour moi mais permet aussi un travail condensé et individualisé ». Une attention à laquelle les mineurs sont sensibles, eux qui ont souvent été laissés de côté. « Ces conditions d'apprentissage particulières me permettent de leur montrer que rien n'est joué d'avance, qu'ils sont trop jeunes pour penser que leur avenir est fichu. Qu'ils ont une place à prendre ». ■

